



# Rencontre de l'habitat durable



## Les aides financières pour l'habitat ancien



Réunion du 27 Mai 2010 – Arehn  
Daniel LEHUE – ANAH  
Alain DEBADIER – Notaire  
Romain DANTEL – Catherine OTRAL-VOLLMER –  
Espace Info Energie de la CREA



# Sommaire

---

- ▶ Présentation d'un cas pratique
- ▶ Le Crédit d'impôt et revenu fiscal
- ▶ L'Eco prêt à taux zéro
- ▶ Aides du Conseil Régional 76
- ▶ Aides du Conseil Général 76
- ▶ L'ANAH
- ▶ Tableau de synthèse des aides



# *Présentation du cas pratique*



# I/ PRESENTATION DU CAS PRATIQUE

Pavillon 1960 de 100 m<sup>2</sup>

Couple avec 2 enfants propriétaires occupants

## AVANT TRAVAUX

Combles non aménagés  
Laine de verre 8 cm – **R = 1,99**

8 Fenêtres en bois – simple vitrage  
– d'origine – Etat moyen à mauvais  
1 Porte d'entrée en bois d'origine –  
Etat moyen à mauvais

Murs extérieurs - Crépis + parpaing +  
plâtre – **R = 0,34**

Plancher bas en béton – **R = 0,22**

Chaudière fioul standard mixte (chauffage + ECS) – 14 ans

Régulation : Thermostat simple / robinets  
thermostatiques partiels

Ventilation : Statique : grilles hautes et basses

**Consommations (chauffage + eau chaude sanitaire)**  
**428 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an, soit 2 993 €/an**

## Travaux recommandés APRES TRAVAUX

Chauffe eau solaire individuel (CESI) :  
5 m<sup>2</sup> de capteurs avec ballon ECS de 250 l

Combles non aménagés  
Ouate de cellulose en 30 cm – **R = 6,71**

8 Fenêtres en bois – double vitrage – gaz  
argon – 4/16/4 – **U<sub>w</sub> ≤ 1,6**  
1 Porte isolante en bois – **U<sub>d</sub> ≤ 1,8**  
Ventilation : VMC simple flux hygro B

Murs extérieurs – Enduit + laine de  
chanvre en 10 cm Crépis + parpaing +  
plâtre – **R = 2,95**

Plancher bas en béton  
Polystyrène expansé 11 cm – **R = 2,95**

Chaudière gaz naturel à condensation mixte

Régulation : Robinets thermostatiques + ajout sonde  
extérieure, thermostat ambiance programmable

**Consommations : (chauffage + eau chaude sanitaire)**  
**75 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an, soit 380 €/an**



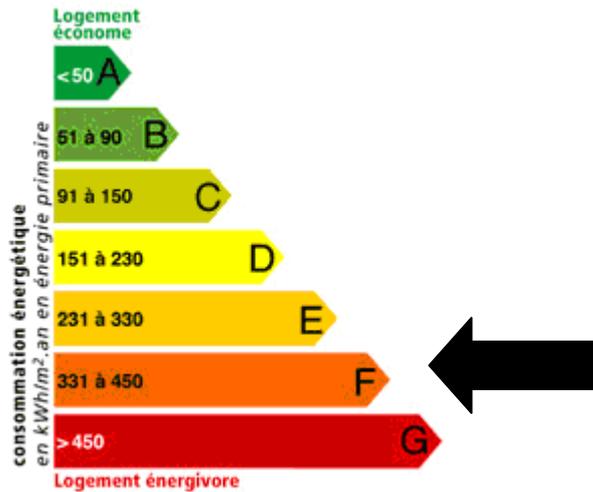
# TRAVAUX PRECONISES par ordre de priorité

<i>Postes</i>	<i>Caractéristiques techniques RT 2005</i>	<i>Matériaux choisis</i>	<i>Caractéristiques techniques choisies</i>	<i>Gain Poste par poste</i>
<b>1 - Etude thermique (*)</b>				
<b>2 - Combles non aménagés</b>	$R \geq 5 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$	Ouate de cellulose	30 cm $R = 6,6 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$	8 %
<b>3 - Isolation des murs par l'extérieur</b>	$R \geq 2,8 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$	Laine de chanvre avec enduit	10 cm $R = 2,9 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$	25 %
<b>4 - Isolation du plancher bas</b>	$R \geq 2,8 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$	Polystyrène expansé	11 cm $R = 2,8 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$	32 %
<b>5 - Remplacement des fenêtres et de la porte</b>	Bois : $U_w \leq 1,6 \text{ W}/\text{m}^2.\text{K}$ PVC : $U_w \leq 1,4 \text{ W}/\text{m}^2.\text{K}$ Métal : $U_w \leq 1,8 \text{ W}/\text{m}^2.\text{K}$ Porte : $U_d \leq 1,8 \text{ W}/\text{m}^2.\text{K}$	Bois double vitrage Porte isolante en bois	4/16/4 argon $U_w = 1,6 \text{ W}/\text{m}^2.\text{K}$ $U_d = 1,8 \text{ W}/\text{m}^2.\text{K}$	4 %
<b>6 - Ventilation</b>	Pas d'obligation	VMC	Simple flux hygroréglable	10 %
<b>7 - Chaudière</b>	Pas d'obligation	Mixte gaz naturel avec sonde extérieure	Condensation Sonde extérieure Thermostat ambiance programmable	18 %
<b>8 - Chauffe eau solaire</b>	Certification CSTBat, Solar Keymark ou équivalent	5 m <sup>2</sup> capteurs plans ballon 250 l	Capteurs plans solar Keymark	24 %

# CAS PRATIQUE

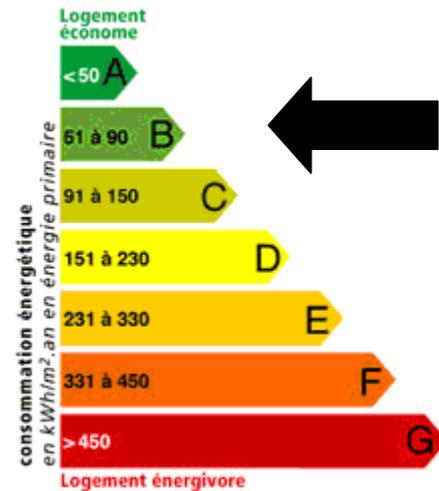
## Etiquette Energétique

AVANT TRAVAUX



**Classe F**  
**428 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an**  
**Soit 2 993 €/an**

Travaux recommandés  
APRES TRAVAUX



**Classe B**  
**75 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an**  
**Soit 380 €/an**

# COÛTS DES TRAVAUX

Postes	Coût unitaire TTC	Montant TTC sans pose En euro	Montant Total TTC En euro
1 - Etude thermique (*)			600 €
2 - Combles non aménagés	50 €x 100 m <sup>2</sup>	4 500 €	5 000 €
3 - Isolation des murs par l'extérieur	150 €x 120 m <sup>2</sup>	Avec pose 10 000 € Et sans crépis (prix HT : 9500 €)	18 000 €
4 -Isolation du plancher bas en sous face	40 €x 100 m <sup>2</sup>	3 600 €	4 000 €
5 -Remplacement des fenêtres et de la porte	700 €x 8 1 500 €	5 700 €	7 100 €
6 -Chaudière	6 000 €	5 200 €	6 000 €
7 -Ventilation	900 €	800 €	900 €
8 – Chauffe eau solaire	5 600 €	4 700 €	5 600 €
<b>Coût total des travaux</b>			<b>47 200 €</b>

# *Le Crédit d'impôt Développement durable*





# Crédit d'impôt Développement Durable

*Il s'agit d'une aide financière sur les équipements favorisant les économies d'énergie ou utilisant des énergies renouvelables.*

## **Pour qui ?**

Pour tout le monde

## **Logement ?**

Occupé au titre de la résidence principale et achevé depuis plus de 2 ans  
*Sauf pour les équipements utilisant une énergie renouvelable, pompes à chaleur et équipements pour les eaux de pluies pouvant être installés dans des logements neufs*

## **Plafond ?**

Pour une même résidence, le montant des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt ne peut excéder, pour la période du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2012 :

- 8 000 € pour une personne célibataire, veuve ou divorcée
- 16 000 € pour un couple marié soumis à une imposition commune

Cette somme est majorée de 400 € par personne à charge

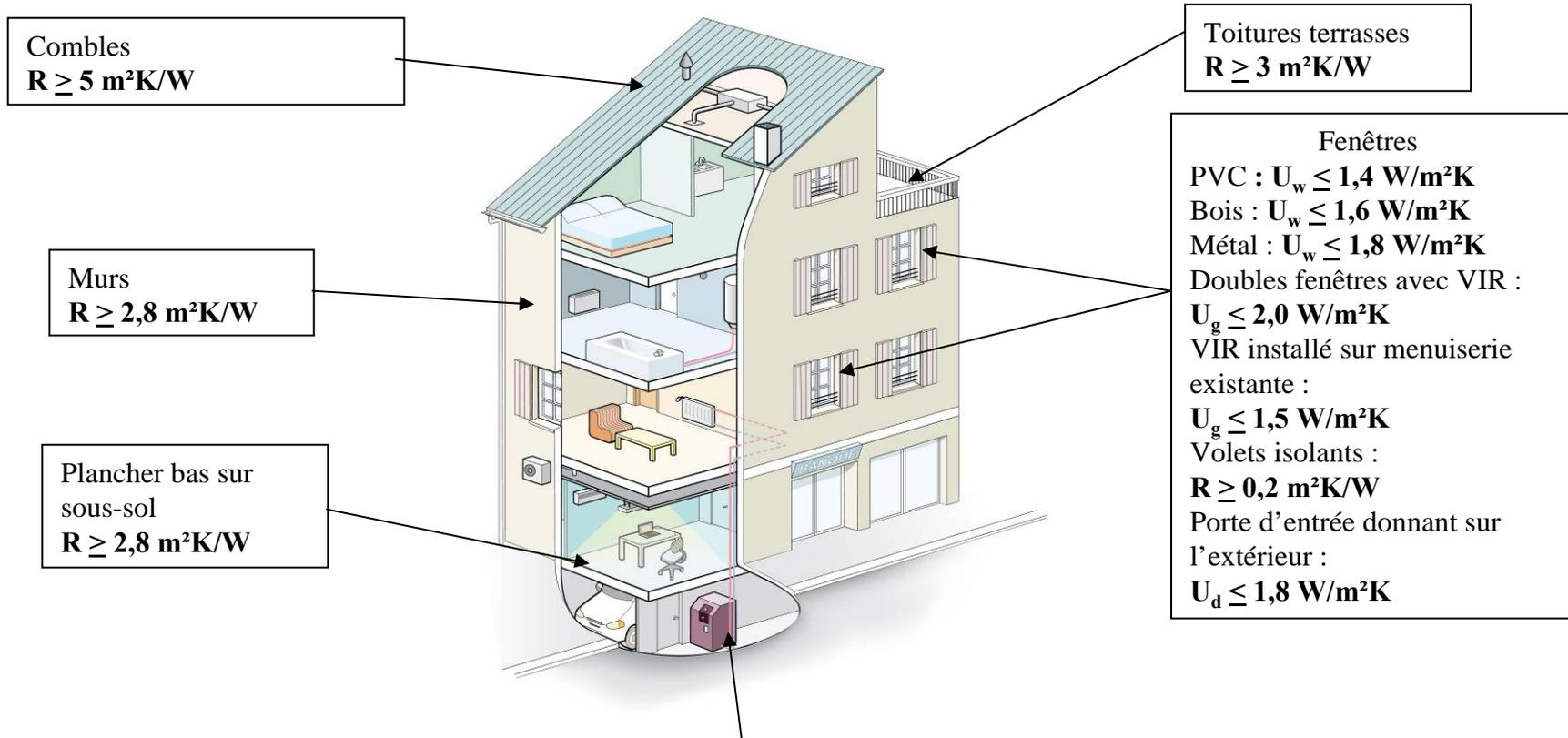
## **Travaux ?**

Pour des équipements fournis et posés par une entreprise  
Sur le matériel TTC en général – sur matériel + main d'œuvre pour travaux d'isolation des parois opaques

# Crédit d'impôt Développement Durable

POSTES	Ancienneté du bâtiment		TAUX	Après le 1er janvier 2010
	Neuf	+ 2 ans		
Matériaux d'isolation thermique des parois opaques		X	25 %	Fourniture et <b>pose T.T.C</b>
Isolation des parois vitrées et portes d'entrée donnant sur l'extérieur		X	15 %	Fourniture T.T.C
Calorifugeage d'une installation de distribution de chaleur ou ECS		X	15 %	Fourniture T.T.C
Installation d'équipements de régulation et de programmation		X	25 %	Fourniture T.T.C
Chaudières à condensation			15 %	Fourniture T.T.C
Appareils de chauffage au bois	X	X	25 % ou 40%	Equipement T.T.C
Pompes à chaleur / chauffage : - Air-eau - Géothermique	X	X	25 %	Equipement T.T.C
	X	X	40 %	Equipement T.T.C + pose capteur
Pompes à chaleur / ECS Chauffe eau thermodynamique	X	X	40 %	Equipement T.T.C
Équipement de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable : - Chauffage ou ECS solaire - Photovoltaïque - Eolienne, hydraulique ou de biomasse	X	X	50 %	Equipement T.T.C
Diagnostics de performance énergétique, réalisés hors obligation réglementaire		X	50 %	

# Caractéristiques techniques minimales à mettre en œuvre postes/postes (C I)



## Remplacement par une des solutions suivantes :

- Chaudière combustible à condensation
  - PAC air/eau COP  $\geq 3,4$
  - PAC géothermique de COP  $\geq 3,4$
  - PAC thermodynamique (ECS) COP  $\geq 2,2$
- Chaudière bois rendement  $\geq 80 \%$  (système manuel) et  $\geq 85 \%$  (automatique)
- Poêles, foyers fermés, inserts rendement  $\geq 70 \%$

# APPLICATION CREDIT IMPOT/ CAS PRATIQUE

Situation	Couple marié avec deux enfants			
Plafond Dépenses éligibles	16 800 €			
<b>Aide</b>	Montant éligible	Plafond	Taux	Montant aide
Chauffe eau solaire	4 700 €	12 100 €	50 %	2 350 €
Combles non aménagés	5 000 €	7100 €	25 %	1 250 €
Isolation des murs par l'extérieur	10 000 €	0 €	25 % (7 100 €)	1 775 €
<b>Montant total</b>				<b>5 375 €</b>

# *L'Eco prêt à taux zéro*





# Eco Prêt à Taux 0 (Eco PTZ)

---

## ***Mesure récente portée par les établissements bancaires***

- Propriétaire occupant, co-propiétaire, bailleur, société civile
- Logement occupé au titre de résidence principale
- On peut en bénéficier dans 3 cas :
  - *Bouquets de travaux*
  - *Performance globale minimale*
  - *Assainissement*

# Eco Prêt à Taux 0 (Eco PTZ)

---

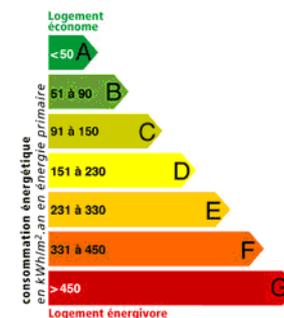
- **Bouquet de travaux ...**
  - Bâtiment achevé avant le 1<sup>er</sup> janvier 1990
  - Choix d'au moins deux actions dans une liste de six natures de travaux :
    1. Isolation de la toiture (*les travaux doivent isoler l'ensemble de la toiture*)
    2. Isolation des murs donnant sur l'extérieur (*les travaux doivent isoler au moins 50 % de la surface des murs donnant sur l'extérieur*)
    3. *Isolation thermique des fenêtres et portes (remplacement d'au moins 50 % des fenêtres existantes*
    4. Remplacement du système de chauffage et d'ECS par un système performant
    5. Remplacement du système de chauffage par un système EnR
    6. Remplacement du système d'ECS par un système EnR
  - 2 travaux minimum = 20 000 € maximum
  - 3 travaux et plus = 30 000 € maximum

# Eco Prêt à Taux 0 (Eco PTZ)

- ... ou performance globale minimale

- bâtiment construits entre le 1<sup>er</sup> janvier 1948 et le 1<sup>er</sup> janvier 1990
- diagnostic avant et après travaux (bureau d'études thermiques)
- obligation de résultat
- Amélioration de la performance globale : 30 000 €

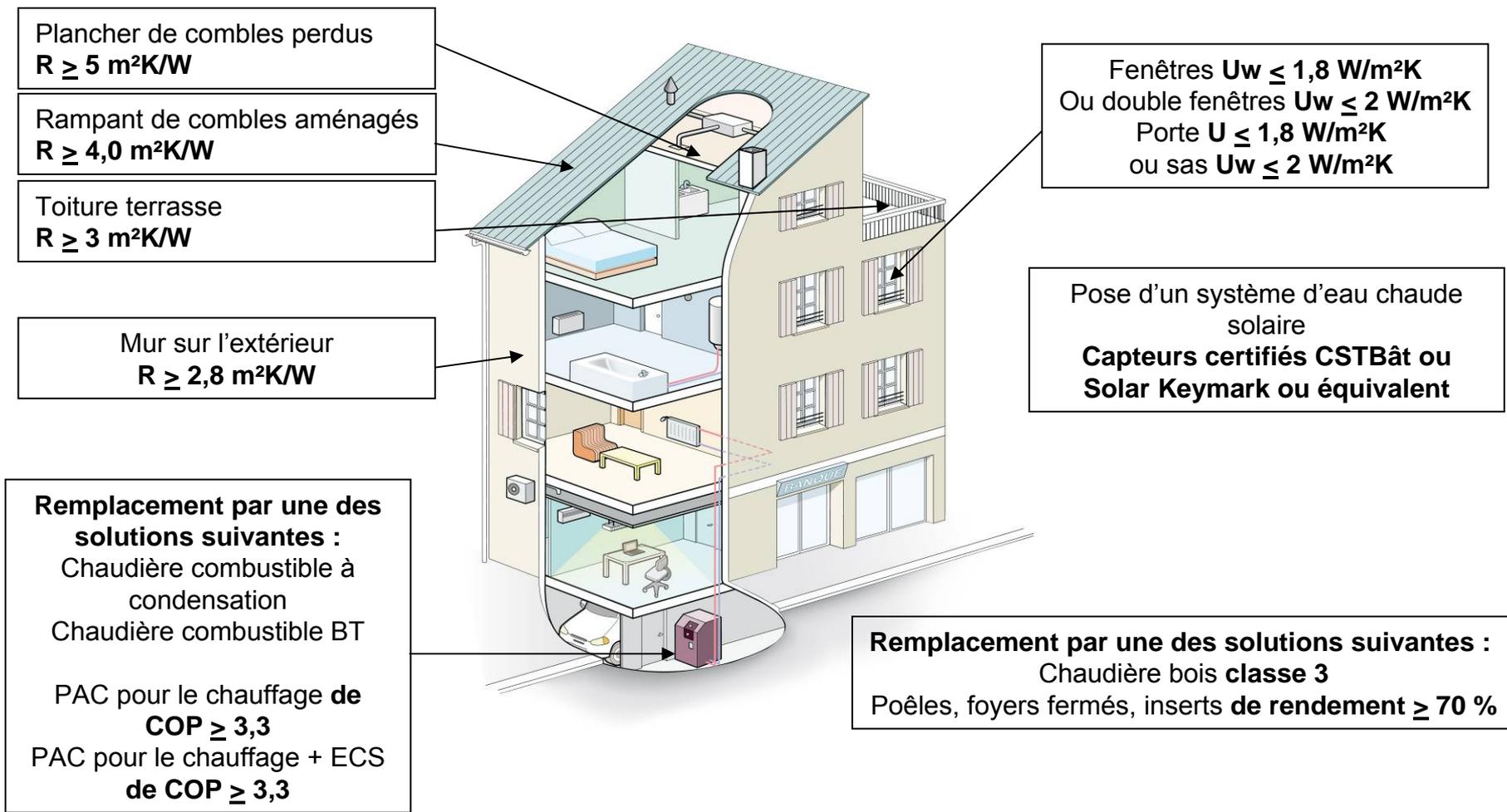
**Il ne s'agit donc pas d'un simple DPE mais d'une étude thermique**



- ... ou réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif

- remplacement par un dispositif ne consommant pas d'énergie
- plafond pour travaux : 10 000 €

# Caractéristiques techniques minimales



▲ **Ne font pas partie du bouquet de travaux :**  
- Isolation du plancher bas  
- Photovoltaïque



# Eco Prêt à Taux 0 (Eco PTZ)

---

## **Modalités ?**

Prêt sans intérêts – hors assurance  
Un seul prêt par logement  
Durée de remboursement entre 3 et 15 ans  
Cumul possible avec le crédit d'impôt si revenu foyer fiscal  $\leq 45\,000$  € (année n-2)

## **Financement ?**

Fourniture et pose des nouveaux ouvrages  
+ travaux induits indissociablement liés (reprise électricité, installation d'un système de ventilation...) + Les frais de maîtrise d'œuvre (architecte, bureau d'étude thermique...)

## **Octroi ?**

Remplir et faire remplir par les entreprises le formulaire « devis » adapté à l'option retenue  
S'adresser à la banque muni du formulaire, des devis correspondants et des documents nécessaires  
Obtenir l'accord de la banque avant le début des travaux  
Après accord, les travaux sont à réaliser dans un délai de deux ans

## **Versement ?**

Versement (selon conditions de l'établissement bancaire) (sur devis ou sur facture, en une ou plusieurs fois, paiement à l'emprunteur ou aux professionnels)  
Possibilités de modifier l'éco-prêt (si travaux prévu plus chers, si travaux moins chers (obligatoire), si travaux différents mais éligibles)



# APPLICATION ECO PTZ/CAS PRATIQUE

OPTION BOUQUETS  
DE TRAVAUX

Revenu fiscal de Référence de 2008	≤ 45 000 €	≥ 45 000 €
<b>Postes éligibles</b>		Faire choix entre bouquet de travaux sur 2 ou 3 bouquets et crédit d'impôt développement durable sur les autres  <i>Prêt sur 3 postes et plus Maxima de 30 000 €, soit 250 €/mois pendant 10 ans (hors assurance)</i>
<b>1 - Combles non aménagés</b>	5 000 €	
<b>2 - Isolation des murs par l'extérieur</b>	20 400 €	
<b>3 - Chaudière + régulation</b>	6 000 €	
<b>4 - Remplacement des fenêtres/porte</b>	7 100 €	
<b>5 - CESI</b>	5 600 €	
<b>Travaux induits : ventilation</b>	900 €	

Revenu fiscal de Référence de 2008	≤ 45 000 €	≥ 45 000 €
<b>Postes concernés</b>		Choix entre Eco Ptz <b>et</b> Crédit Impôt Développement Durable  <i>Prêt maximum de 30 000 €, soit 250 €/mois pendant 10 ans (hors assurance)</i>
<b>1 - Etude thermique</b>	6 00 €	
<b>2 - Combles non aménagés</b>	5 000 €	
<b>3 - Isolation des murs par l'extérieur</b>	20 400 €	
<b>4 - Chaudière + régulation</b>	6 000 €	
<b>5 - Remplacement des fenêtres/porte</b>	7 100 €	
<b>6 - CESI</b>	5 600 €	
<b>Travaux induits : ventilation</b>	900 €	

OPTION PERFORMANCE  
GLOBALE

# *Conseil Régional de Haute Normandie*





# Aides sans conditions de ressources



REGION  
HAUTE  
NORMANDIE

## **CONSEIL REGIONAL DE HAUTE NORMANDIE**

- **Bénéficiaires** : Particuliers, locataires ou occupants à titre gracieux pour leur résidence principale située en Haute-Normandie et dans la limite d'une installation par foyer fiscal
  
- **Nature des dépenses concernées** : Coût main d'œuvre, travaux d'installation d'équipements, matériaux non éligibles au crédit d'impôt, **déduction de la ou des remises consenties par l'installateur**
  
- **En faveur des énergies renouvelables** :  
(montant max, sous conditions de performances techniques)
  - bois : 2 100 € pour une chaudière,  
300-380 € pour un poêle
  - chauffe-eau solaire : 1 500 €
  - système solaire combiné : 1 500 €
  - solaire photovoltaïque : 1 500 €
  
- **L'accord de la Région doit être préalable au démarrage des travaux**



# APPLICATION / CAS PRATIQUE



Aides sur bois, solaire thermique et solaire photovoltaïque

Aide	Plafond	Montant total TTC	Montant main d'oeuvre	Montant aide
Chauffe eau solaire :	1 500 €	5 600 €	900 €	900 €
<b>Montant total</b>				<b>900 €</b>

# *Conseil Général de Seine Maritime*



# Aides soumises à conditions de revenus

## CONSEIL GENERAL DE SEINE MARITIME

- ARI 76 majorée**      30% du montant des travaux TTC
  - 4 500 € de subvention maxi si travaux réalisés par entreprise
  - 1 140 € si réalisés par bénéficiaires
  
- **ARI 76**      25% du montant des travaux TTC (2 000 euros de subvention maxi)
  
- **ARI Habitat Indigne**    30% du montant des travaux (4 500€ de subvention maximum)  
*Travaux réalisés dans logement faisant l'objet d'un arrêté d'insalubrité*  
*Propriétaires occupants, nu-propriétaires, usufruitiers*

... Conditions de ressources et souvent d'ancienneté de logement...

# Aides soumises à conditions de revenus

## CONSEIL GENERAL DE SEINE MARITIME

### AIDE A LA RESTAURATION IMMOBILIERE (ARI 76 – ARI 76 majorée)

#### Pour qui ?

Propriétaires Occupants et futurs propriétaires occupants, usufruitiers et nus-propriétaires

#### Logement ?

Logement situé en Seine Maritime et achevé depuis plus de 20 ans et occupé à titre de résidence principale pendant au moins 8 mois/an (ARI 76) et plus de 15 ans (ARI majorée)

#### Travaux ?

Les travaux prévus doivent figurer dans la liste de travaux retenus par le CG 76  
Les travaux doivent être réalisés par une entreprise (sauf cas ARI 76 majorée)  
Sur le coût total TTC

#### Règles ?

L'ARI 76 n'est pas cumulable simultanément avec l'ARI 76 majorée  
L'ARI est accordée à taux plein tous les 10 ans  
ARI majorée le demandeur doit être titulaire d'un minima social  
Les demandes aboutissant à un montant de subvention inférieur à 200 € ne seront pas instruites sauf s'il s'agit d'une demande complémentaire et si plafond non atteint

▶ L'accord du Conseil Général doit être préalable au démarrage des travaux

# Aides soumises à conditions de revenus

## **CONSEIL GENERAL DE SEINE MARITIME**

*Subvention destinée à financer l'achat et l'installation d'équipements utilisant les énergies renouvelables ou permettant une maîtrise de la consommation d'énergie ou la récupération des eaux pluviales :*

### AIDE A L'HABITAT DURABLE

#### **Pour qui ?**

Propriétaires Occupants et futurs propriétaires occupants, et usufruitiers occupants

#### **Logement ?**

Logement situé en Seine Maritime et occupé à titre de résidence principale pendant au moins 8 mois/an

#### **Conditions ?**

Condition de ressources : revenu fiscal de référence n'excédant pas 120% du PAS

#### **Règles ?**

Cumul possible sur travaux différents

Cumul avec les autres aides à l'habitat des particuliers

Subvention accordée pour une même personne et même équipement tous les 10 ans  
Les demandes aboutissant à un montant de subvention inférieur à 200 € ne seront pas instruites

▶ **L'accord du Conseil Général doit être préalable au démarrage des travaux**

# Aides soumises à conditions de revenus

## CONSEIL GENERAL DE SEINE MARITIME

Postes éligibles	Habitat durable		ARI 76 (*)		ARI 76 MAJOREE (*)	
	Taux	Subvention maximale	Taux	Subvention maximale	Taux	Subvention maximale
<b>Travaux d'isolation thermique</b>			25 %		30 %	4 500 € (travaux réalisés par entreprise)
<b>Chaudière à condensation</b>	20 % du coût total T.T.C	1 000 €	du coût total T.T.C	2 000 €	du coût total T.T.C	1 140 € (travaux réalisés par bénéficiaire)
<b>PAC (géothermique ou eau/eau) (air/eau pour ARI)</b>		2 300 €				
<b>Chauffage au bois :</b>						
- Chaudière		2 000 €				
- Poêle à bois		600 €				
- Foyer fermé, insert	600 €					
- Cuisinière au bois	600 €					
<b>Solaire thermique</b>	Aide forfaitaire	1 300 €				

(\*) Plus travaux sur liste

# APPLICATION ARI / CAS PRATIQUE

## CONSEIL GENERAL DE SEINE MARITIME

AIDES	REVENUS FISCAL DE REFERENCE (couple avec deux enfants)		
	≤ 18 360 €	≤ 28 079 €	≤ 34 439 €
<b>ARI 76 majorée</b>	4 500 € (isolation)		
<b>ARI 76</b>	2 000 € (isolation)	2 000 € (isolation)	
<b>HABITAT DURABLE</b>	1 000 €(chaudière) 1 300 €(CESI)	1 000 €(chaudière) 1 300 €(CESI)	1 000 €(chaudière) 1 300 €(CESI)
<b>Total</b>	6 800 €	4 300 €	2 300 €

# Aides soumises à conditions de revenus

## AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT



- ▶ Travaux de sécurité, de confort, de salubrité, d'équipement, d'accessibilité et d'adaptation aux handicapés physiques. Economies d'énergie et isolation acoustique.
- ▶ Dans des logements de plus de 15 ans
- ▶ Engagement à occuper après travaux à titre de résidence principale pendant 6 ans
- ▶ Travaux réalisés par des professionnels du Bâtiment (fourniture et pose HT)
- ▶ L'accord de l'Anah doit être préalable au démarrage des travaux

### *occupant*

Les propriétaires doivent répondre à des **conditions de ressources**.  
L'aide est de **20 ou 35 % des travaux HT, plafonné à 13 000 € de TVX**

### *bailleur*

15% à 70 % du montant des travaux ou plus selon le type de loyer (libre, conventionné, intermédiaire...)  
Amélioration de l'habitat (remise en état, chauffage, isolation ...)  
Mise aux normes de décence du logement, d'accessibilité ou d'adaptation

# Aides soumises à conditions de revenus

## **AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT**



### ▸ **Conditions de ressources** :

- Revenus fiscaux de référence de l'année n-2 (il correspond pour les salariés, au revenu fiscal après abattement de 10 %) prenant en compte le nombre de personnes composant le ménage
- 2 niveaux : Plafonds de ressources « de base » et Plafonds de ressources « prioritaires »

### ▸ **Eco-prime** : Si vos revenus se situent sous les plafonds de ressources « prioritaires », une éco-prime de 1 000 € peut-être attribuée en complément sous 2 conditions :

- Logement classé en étiquette F ou G avant travaux (DPE)
- Gain énergétique après travaux doit être d'au moins 30%

### ▸ **Eco subvention** : Dispositif applicable sous 3 conditions :

- Logement achevé depuis au moins 15 ans et occupation pendant au moins 6 ans après les travaux,
- Travaux pris en charge pour un montant entre 1 500 € et 13 000 €
- Condition de ressources

# AIDES ANAH (Montant total H.T)



Postes éligibles	Plafonds de travaux par logement	Taux plafonds « de base »	Taux plafonds « prioritaire »
<b>Travaux d'isolation thermique</b>	13 000 € HT	20 %	35 % + éco prime 1 000 €
<b>Installation d'un Système de régulation, de programmation</b>			
<b>Chaudière à condensation</b>			
<b>Chauffage au bois</b>			
<b>Pompes à chaleur</b>			
<b>Solaire thermique</b>			
<b>Ventilation</b>			

# APPLICATION ANAH / CAS PRATIQUE



Ressources	≤ 17 684 €			≤ 22 989 €		
	Plafond	Taux	Montant	Plafond	Taux	Montant
Aide ANAH	13 000 €	35 %	4 550 € + 1 000 € éco prime	13 000 €	20 %	2 600 €
<b>Total</b>			5 550 €	<b>Total</b>		2 600 €

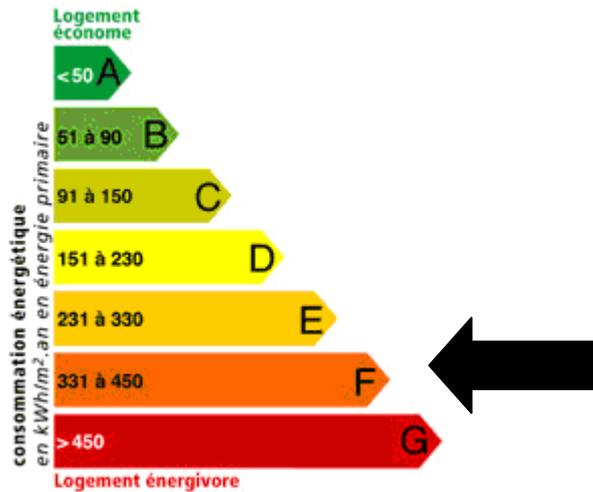
## *Récapitulatif Aides / Cas pratique*



# CAS PRATIQUE

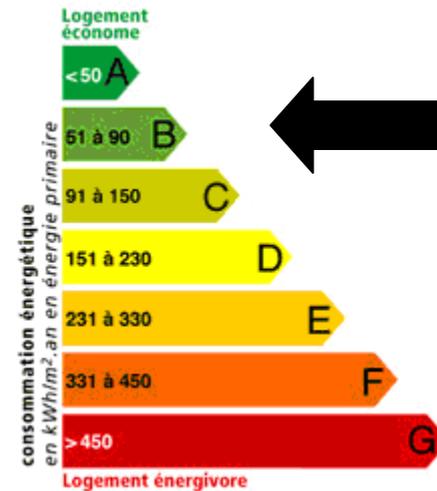
## Etiquette Energétique

AVANT TRAVAUX



**Classe F**  
**428 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an**  
**Soit 2 993 €/an**

Travaux recommandés  
APRES TRAVAUX



**Classe B**  
**75 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an**  
**Soit 380 €/an**

# COÛTS DES TRAVAUX

Postes	Coût unitaire TTC	Montant TTC sans pose En euro	Montant Total TTC En euro
<b>1 - Etude thermique (*)</b>			600 €
<b>2 - Combles non aménagés</b>	50 €x 100 m <sup>2</sup>	4 500 €	5 000 €
<b>3 - Isolation des murs par l'extérieur</b>	150 €x 120 m <sup>2</sup>	Avec pose 10 000 € Et sans crépis (prix HT : 9500 €)	18 000 €
<b>4 -Isolation du plancher bas en sous face</b>	40 €x 100 m <sup>2</sup>	3 600 €	4 000 €
<b>5 -Remplacement des fenêtres et de la porte</b>	700 €x 8 1 500 €	5 700 €	7 100 €
<b>6 -Chaudière</b>	6 000 €	5 200 €	6 000 €
<b>7 -Ventilation</b>	900 €	800 €	900 €
<b>8 – Chauffe eau solaire</b>	5 600 €	4 700 €	5 600 €
<b>Coût total des travaux</b>			<b>47 200 €</b>

# RECAPITULATIF TRAVAUX / AIDES / GAINS



Ressources	≤ 17 684 €	≤ 18 360 €	≤ 22 989 €	≤ 28 079 €	≤ 34 439 €	> 45 000 €
------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

Eco prêt à taux 0	30 000 € soit 250 €/mois sur 10 ans (hors assurance)	Choix entre eco ptz ou crédit d'impôt
----------------------	--	--

Aide Région	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €
Aide ANAH	5 550 €	2 600 €	2 600 €			
Aide Département	6 800 €	6 800 €	4 300 €	4 300 €	2 300 €	
Crédit impôt	4 935 €	4 935 €	4 935 €	4 935 €	5 375 €	5375 €
Montant total des aides	18 185 €	15 235 €	12 735 €	10 135 €	8 575 €	6 275 €

► Montant des travaux TTC : 47 200 €  
 ► Taux de couverture : entre 13 et 38 %  
 ► Economies générées : - 2 600 € / an



« L'énergie la moins chère  
et la moins polluante  
est celle que l'on ne consomme pas »

*Pour plus de renseignements sur ces dispositifs,  
vous pouvez contacter :*

